

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 novembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Olivier BITZ
- Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2017/454 - 70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Soultz-les-Bains qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;
- Concernant les risques, la Commission Permanente demande que la légende du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant de la Mossig soit identiquement reportée dans le Plan de Règlement du PLU arrêté ;
- Concernant le réseau routier départemental, la Commission Permanente :
 - a) renouvelle à la commune de Soultz-les-Bains ses recommandations en matière d'accès sur les routes départementales hors agglomération et demande que, dans le règlement du PLU l'article 3 « Accès de la zone N » soit complété en indiquant qu' « Aucun accès direct sur les routes départementales ne sera autorisé ni depuis l'itinéraire cyclable de la Mossig » ;
 - b) attire l'attention de la commune en matière de sécurisation des échanges sur les débouchés des liaisons douces pour lesquels il serait souhaitable de prévoir les aménagements permettant la traversée en toute sécurité de la route départementale 422.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171106-lmc1113008-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 10/11/17